

Auto-évaluation

Votre travail comporte-t-il un risque de blessure pouvant être souillée par de la terre, des poussières ou des selles d'humains ou d'animaux?

Oui Non

Avez-vous reçu au moins 3 doses de vaccin contre le tétanos, dont la dernière il y a moins de 10 ans?

Oui Non Ne sais pas

Si oui : Continuez à maintenir votre protection par un rappel à tous les 10 ans.

Si non : Commencez dès maintenant les démarches pour assurer votre protection par la vaccination.

Ne sais pas : Faites des démarches auprès de votre CLSC pour connaître les dates où vous auriez reçu un vaccin contre le tétanos et pour recevoir les vaccins, si nécessaire.

Selon votre auto-évaluation, vous avez besoin d'être vacciné parce que :

- Vous n'avez jamais été vacciné contre le tétanos.
- Vous n'avez pas reçu au moins trois (3) doses de vaccin contre le tétanos.
- Vous avez reçu au moins trois (3) doses de vaccin contre le tétanos mais la dernière dose remonte à dix (10) ans et plus.
- Vous ne savez pas si vous avez été vacciné ou quand vous l'auriez été.

Pour plus d'information, contactez votre service de santé au travail ou le CLSC le plus près de votre établissement.



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
BAS-SAINT-LAURENT

Sources : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1995) Protocole d'immunisation du Québec Vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos. Chapitre 7, section 1. Mise à jour avril 1995. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

NUMAINVILLE, C. ET ROBILLARD, P. (1994) Le tétanos. Vaccination Prévention Auto-évaluation. Dépliant du DSP des Laurentides.

BOILARD, Y. (1989) Tétanos Êtes-vous vacciné? Dépliant préparé en collaboration avec les infirmières en santé au travail des CLSC du Grand-Portage.

CONCEPTION / IMPRESSION : IMPRIM ART

LE
T
É
T
A
N
O
S

comment
le
prévenir
en milieu
de travail?



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
BAS-SAINT-LAURENT



Le Tétanos c'est quoi?

Le tétanos est une infection grave qui attaque le système nerveux, le cœur et les poumons.

La maladie est caractérisée par des contractions musculaires sévères. Cette maladie peut causer la mort dans 30% des cas.

Il est causé par la toxine d'une bactérie qui pénètre dans l'organisme à l'occasion d'une blessure même mineure, contaminée par de la terre, de la poussière, des selles d'humains ou d'animaux. L'infection s'acquiert plus facilement lors de blessures pénétrantes car elles sont plus difficiles à nettoyer (morsures, piqûres sur les épines d'arbustes, échardes, clous). De plus, une très petite quantité de bactéries peut causer l'infection.



Comment prévenir le Tétanos?

1- La prévention des blessures

Prévenir les blessures de la peau à l'aide des moyens de protection requis : gants, bottes de travail, lunettes de sécurité, vêtements de protection.

2- La vaccination

(le vaccin assure une protection supérieure à 95%)

Garder sa vaccination à jour, c'est-à-dire,

- **vaccination de base**
5 doses habituellement reçues dans l'enfance ou 3 doses après l'âge de 7 ans.
- **rappel**
aux 10 ans.

3- S'il y a blessure... même mineure?

- Bien nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon doux. Lorsque la plaie est propre, couvrir d'un pansement propre ou stérile.
- Vérifier sa vaccination
 - Si la vaccination est à jour et que la plaie est très souillée, nettoyer la plaie le mieux possible et consulter quand même un médecin car un rappel peut être nécessaire selon l'état de la blessure et l'endroit du travail.
 - Si la vaccination n'est pas à jour ou si on ne connaît pas les vaccins reçus, consulter un médecin pour recevoir les vaccins nécessaires et les soins appropriés.
- Voir le secouriste et inscrire l'accident même mineur dans le registre d'accidents, incidents et premiers secours.



Où peut-on être vacciné?

- **Au CLSC de sa localité :**

Prendre rendez-vous pour les cliniques de vaccination.

Apporter son carnet de vaccination.

Garder la date du dernier vaccin reçu avec sa carte d'assurance maladie.

